

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 5 septembre 2023 et à laquelle étaient présents les conseillers suivants: Le maire, M. Neil Gagnon et les conseillers M. Patrick Feeny, M. Jeannot Émond et M. Jean-René Martin. Les conseillers M. Gilles Patry, M. Pierre Laramée et M. Yvan St-Amour ont motivé leur absence. Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Neil Gagnon.

Madame Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2023-09-R6189 Ouverture de la séance ordinaire du 5 septembre 2023

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2023-09-R6190 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023
4. Période de questions

Administration générale

- 100.1 Fibrose Kystique – Levée de fonds 2023-2024
- 100.2 Le rendez-vous des aînés
- 100.3 Politique familiale et MADA – Ville de Maniwaki

Conseil municipal

- 110.1 MRCVG – Demande de décret d'urgence
- 110.2 FQM – Demande de renouvellement TECQ 2024-2028
- 110.3 CPTAQ – Décision finale

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payées, à payer et salaires au 31 août 2023

Sécurité publique

Voirie

- 300.1 Programme de voirie locale – (Info)
- 300.2 Étude géotechnique – Terrain Madame Élane Carroll

Environnement

Aménagement et urbanisme

Loisirs, Culture et bibliothèque

700.1 Avenir du camp le Terrier – 13 septembre 2023

Correspondance officielle reçues

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2023-09-R6191 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 8 août 2023

Il est proposé par le maire suppléant M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023 soit adopté.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune personne en public. Aucune demande

2023-09-R6192 Fibrose Kystique – Demande de don

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de faire un don au montant de 140\$ à Fibrose Kystique Canada. Ce montant sera pris à même leur budget discrétionnaire.

Adoptée.

2023-09-R6193 Politique familiale – MADA Ville de Maniwaki

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud n'a pas de politique familiale et de programme MADA, vu le manque de bénévoles;

ATTENDU QUE la municipalité serait intéressée à faire partie de la politique familiale et du Programme MADA de la Ville de Maniwaki afin que nos citoyens puissent avoir accès à toutes ces activités;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande une rencontre avec la Ville de Maniwaki afin de voir la possibilité de s'intégrer dans la politique familiale de la Ville ainsi que du programme MADA.

Adoptée.

2023-09-R6194 Relance de la résolution 2022-R-AG283 - Projet de reconstruction du pont Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova – Demande de décret d'urgence

CONSIDÉRANT la MRC de par sa la résolution 2022-R-AG283 adoptée le 23 août 2022 et considérant la nécessité de relancer la demande afin de répondre adéquatement aux besoins des utilisateurs de la région de l'Outaouais et des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le chemin Lépine-Clova constitue un axe routier d'importance interrégional et est reconnu comme faisant partie du réseau routier multi-usage prioritaire de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que ce chemin constitue la porte d'entrée pour plusieurs centaines de détenteurs de baux de villégiature et qu'il donne également accès à plusieurs territoires fauniques structurés (pourvoires, ZEC et SEPAQ) de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que le chemin Lépine-Clova constitue aussi un lien d'importance avec les régions de l'Abitibi et de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que les unités d'aménagement forestier (UAF) desservies par cet axe routier comportent d'importants volumes de bois destinés à l'approvisionnement des usines de transformations régionales;

CONSIDÉRANT que le pont de la Rivière Gens de Terre se situe dans le premier tronçon du chemin Lépine-Clova et que la baisse du tonnage réduit à 15 tonnes occasionne une limite d'approvisionnement en biens essentiels au fonctionnement des pourvoyeurs concernés;

CONSIDÉRANT la pandémie et les feux de forêt qui ont déjà fragilisé la santé économique de ces pourvoyeurs, la situation alarmante de non-reconstruction du pont pourrait entraîner la fin définitive des activités économiques de ces entreprises;

CONSIDÉRANT que les coûts estimés de cette reconstruction sont actuellement de l'ordre de plus ou moins 6.5 millions;

CONSIDÉRANT qu'une étude géotechnique a été réalisée par les forestières et qu'aucune action n'a été à ce jour entreprise;

CONSIDÉRANT que les acteurs régionaux impactés par ces travaux se sont déjà prononcés et engagés à participer au montage financier du projet en fournissant une somme équivalente à 10% du coût total estimé à l'heure actuelle, soit plus ou moins 650 000 \$;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir en matière de sécurité des utilisateurs et des impacts économiques pour les régions de l'Outaouais et Laurentides;

CONSIDÉRANT que depuis plus d'un an aucune action provenant du ministère n'a toujours été induite et que ce dernier ignore le côté urgent et les impacts engendrés par le refus à défrayer le coût total pour la reconstruction urgente du pont Gens-de-Terre;

CONSIDÉRANT toutes les conséquences quant à la sécurité pour les utilisateurs de ce pont ainsi que l'ampleur des impacts économiques, un décret urgent est demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond, propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appuie la demande de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, de demander un décret quant à la reconstruction du pont de la Rivière Gens de terre sur le chemin Lépine-Clova, le tout en vue d'assurer la vitalité économique de l'industrie forestière ainsi que le maintien de l'accessibilité à ces secteurs récréotouristiques.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de réitérer la demande présentée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin d'autoriser la MRC à utiliser les fonds disponibles à l'enveloppe du PADF pour sa participation au montage financier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de faire parvenir copie de cette résolution au ministre Ressources naturelles et des Forêts, madame Maité Blanchette Vézina, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, au ministre responsable des Infrastructures, monsieur Jonathan Julien, au ministre responsable de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, à monsieur Benoit Charette, ministre responsable des Laurentides ainsi qu'à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau.

Adoptée.

2023-09-R6195 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier

2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Egan-Sud demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député provincial à l'Assemblée nationale M. Robert Bussière, à Mme Sophie Chatel députée à la Chambre des communes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Note au procès-verbal à l'effet qu'une décision finale à été rendue dans le dossier de Messieurs James et Gary Bernatchez par la CPTAQ.

2023-09-R6196 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires au 31 août 2023

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payés 31-08-2023 au montant de	4 652.63\$
Les dépenses à payer 31-08-2023 au montant de	104 962.04\$
Les salaires payés au 31-08-2023 au montant de	8 761.75\$

Adoptée.

2023-09-R6197 Étude géotechnique – Terrain Madame Carroll

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud doit faire des travaux sur le chemin Montcerf suite aux inondations du 3 et du 5 avril 2009 ;

ATTENDU QUE ces travaux consistent à déplacer le chemin Montcerf sur une distance +/- 335 mètres et qu'au moins 4 forages devront être réalisés de façon à couvrir l'intégralité de la section déterminée au plan du chemin Montcerf;

ATTENDU QUE pour faire ces travaux, la municipalité devra avoir l'accord de la propriétaire du lot 2 983 354 Madame Elaine Carroll car le déplacement du chemin sera entièrement sur son lot;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale soit autorisée à rencontrer Madame Carroll afin de connaître ses attentes envers la municipalité pour la session d'une partie du lot 2 983 354 sur le chemin Montcerf.

Adoptée.

2023-09-R6198 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h30.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière